
Von: Thibault Bazin
Gesendet: Dienstag, 18. Mai 2021 16:58
An: ROHS exemptions
Betreff: Cristalleries Directive ROHS

A l'attention de M. Michael SAILER, Président de l'Okeo-Institut

Monsieur le Président,

Je me permets de venir vous alerter sur les conséquences de la directive ROHS sur les manufactures de cristal. Ce secteur bénéficie en effet d'une exemption européenne spécifique de cette directive, exemption qui devrait prendre fin en juillet 2021 pour l'usage qui est fait en son sein de l'oxyde de plomb.

Or ce produit se révèle indispensable et irremplaçable pour les objets tels que les luminaires, les lustres, lampes, appliques mais également les montres et horloges, qui représentent une part très importante de l'activité de ces cristalleries.

D'autre part, le risque environnemental n'existe guère pour ces objets de prestige et de luxe, qui sont très rarement jetés en décharges du fait de leur valeur.

Je viens donc vous demander une prolongation de cette exemption au-delà de juillet 2021, afin de permettre la survie de ce secteur qui fait partie de notre patrimoine économique et culturel.

En vous remerciant de ce que vous pourriez faire en ce sens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Thibault BAZIN
Député de Meurthe-et-Moselle

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement.

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.

Il est rappelé que tout message électronique est susceptible

d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr>